



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD

Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique
MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe
LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine
BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU

OBJET : AMENAGEMENT

Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche – Zone d'Aménagement Concerté « Quai des Carrières Blanches » - Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024

En application des articles L. 1523-2 2 du code général des collectivités territoriales et L. 300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Quai des Carrières Blanches » établi à la date du 31 décembre 2024.

Il est rappelé que, par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a désigné la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) en tant qu'aménageur de l'opération « Quai des Carrières Blanches » dans le cadre d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement.

Le projet d'aménagement et de requalification du Quai des Carrières Blanches s'inscrit dans le programme de renouvellement du quartier de la Fontaine d'Ouche, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2006.

La Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Quai des Carrières Blanches » a été créée par délibération du Conseil Municipal du 12 mars 2012.

Cette ZAC couvre un périmètre d'environ 8,5 hectares entre le canal de Bourgogne au Nord, une partie du Quai Nicolas Rolin à l'Est, la première frange urbaine du quartier de la Fontaine d'Ouche à l'Ouest et l'allée de Grenoble au Sud.

Le projet d'aménagement du Quai des Carrières Blanches consiste en une recomposition urbaine et paysagère du site, en phase avec le projet de renouvellement urbain qui doit permettre une reconquête des berges du canal de Bourgogne. Il se traduit par la réalisation d'un secteur mixte qui comprend la requalification des espaces extérieurs, le développement de nouvelles mobilités douces, le transfert d'équipements sportifs à l'extérieur du site ainsi qu'une nouvelle offre de logements (environ 350).

Foncier

Au cours de l'exercice, aucune acquisition n'a été réalisée.

Au 31 décembre 2024, la maîtrise foncière des espaces nécessaires à la réalisation de l'opération est assurée par la SPLAAD, les espaces publics de la première phase ayant été rétrocédés.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2024 s'élèvent à 1 875 772 € TTC.

Etudes

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2024 s'élèvent à 276 950 € TTC.

Aménagement des sols et travaux

Au cours de l'année 2024, des travaux d'entretien des espaces verts, et des travaux de VRD en lien avec les constructions en cours.

Les dépenses constatées pour ces postes au 31 décembre 2024 s'élèvent à 4 990 751 € TTC.

Il est prévu en 2025 des travaux de complément de viabilisation du lot à bâtir (raccordement électrique et chauffage urbain), et des travaux de finition de voirie en fonction de la livraison des logements en cours de construction.

Frais de commercialisation et de communication

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2024 s'élèvent à 53 985€ TTC

Rémunération du concessionnaire

La rémunération perçue par le concessionnaire pour l'année 2024 s'élève à 733 € TTC et en cumul au 31 décembre 2024 à 671 550 € TTC.

Commercialisation

Sur l'exercice, aucune vente n'a été réalisée.

Il est prévu l'abandon des projets de logements portés par CONSTRUCTA PROMOTION sur les îlots des Rives 2, 3 et 4 situés le long du quai. Aucune vente ou signature de compromis ne sont prévues.

Les recettes constatées pour ce poste au 31 décembre 2024 s'élèvent à 676 080 € TTC.

Subventions

La ZAC bénéficie, au titre de sa localisation dans un périmètre ANRU, de subventions de l'ANRU, de la Région BFC, de la métropole et de la ville de Dijon pour un montant total de 5 350 003 €.

Les subventions perçues au 31 décembre 2024 s'élèvent à 5 350 003 €.

Autres produits

Les recettes constatées pour ce poste au 31 décembre 2024 s'élèvent à 78 605 € TTC.

Au 31 décembre 2025, il est prévu le rachat par la Ville de Dijon des terrains constituant les îlots des Rives 2, 3 et 4

Équilibre global prévisionnel de l'opération au 31 décembre 2024 – Participation de la Ville

Le bilan prévisionnel de l'opération, arrêté au 31 décembre 2024, fait apparaître en dépenses, comme en recettes, un montant de 10 252 390 € HT, soit 11 052 961 € TTC.

Le cumul des dépenses réalisées au 31 décembre 2024 s'élèvent à 9 214 093 € TTC. Celui des recettes est de 8 104 688 € TTC.

La subvention d'équilibre d'un montant de 440 189 € reste inchangée.

Concernant la cession des équipements généraux, elles correspondent à la cession à la Ville de Dijon de la « Promenade du Quai des Carrières Blanches » par acte administratif de vente du 22 décembre 2015 pour un montant de 2 000 000 € TTC.

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté « Quai des Carrières Blanches » transmis par la SPLAAD à Dijon métropole, et arrêté au 31 décembre 2024 comportant :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- Les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le compte rendu annuel à la collectivité, au 31 décembre 2024, de la Zone d'Aménagement Concerté « Quai des Carrières Blanches », annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN

POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)